

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claude HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-013-14912/23/CM

■ Approbation du projet 2024-2026 de généralisation du tri à la source des biodéchets sur le territoire métropolitain

70231

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit, par la mise en œuvre d'un projet pour 2024-2026, d'élargir son offre de solutions à destination des habitants pour le tri à la source des biodéchets conformément aux exigences énoncées par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du schéma métropolitain de gestion des déchets, délibéré le 19 octobre 2017, et dans le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA), délibéré le 19 décembre 2019. L'ambition est d'engager un changement de comportement de tous les acteurs du territoire afin de limiter au maximum la part de déchets enfouis ou incinérés.

La stratégie de tri à la source des biodéchets des ménages de la Métropole s'appuie sur 2 axes qui vont se déployer progressivement entre les années 2024 et 2026 :

- Le renforcement des opérations de gestion de proximité déployées sur le territoire métropolitain : compostage individuel et partagé, opérations ponctuelles de broyage des déchets verts et sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Déjà, fin 2022 plus de 58 600 composteurs individuels, 6 000 lombricomposteurs et 284 sites de compostage collectifs étaient en place sur la Métropole soit 8% de la population équipée.

- La mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires, principalement en apport volontaire dans les centres-villes et noyaux villageois et également en point de regroupement sur les résidences volontaires ne bénéficiant pas de jardin / espaces verts pour mettre en place des composteurs partagés.

Le projet vise à toucher et desservir, à l'horizon 2026, plus de 109 000 foyers volontaires par la gestion de proximité des biodéchets et environ 553 000 foyers par la collecte séparée des déchets alimentaires, ce qui représente environ 80% de la population du territoire métropolitain équipée d'un outil pour le tri à la source des biodéchets.

Les actions qui seront mises en œuvre visent, à terme, à détourner environ 45 000 tonnes de déchets des ordures ménagères résiduelles (OMR).

Dans le détail, le projet consistera, sur la période 2024 à 2026, par la mise en œuvre des actions suivantes :

1) Pour la gestion de proximité :

- Distribution d'environ 21 000 composteurs individuels et 3 000 lombricomposteurs aux foyers volontaires.
- Installation de 270 composteurs collectifs sur les sites collectifs volontaires : La distribution de ces équipements et leur suivi va mobiliser environ 8 agents par an à plein temps et va permettre d'équiper 13% de la population du territoire métropolitain, soit environ 240 000 habitants (pour mémoire en 2022, le nombre d'habitant équipés étaient de 154 000, soit un taux d'équipement de 8%).

- Organisation d'environ 450 opérations ponctuelles de broyage des déchets verts des habitants, accompagnées d'une sensibilisation aux solutions de réduction de ces déchets (mulching, paillages, choix des plantations, ...). Ces actions seront complétées par la mise en place, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, d'opérations de broyage des déchets verts des déchèteries pour la mise à disposition de broyat aux agriculteurs du territoire métropolitain, mais également par l'accompagnement des services espaces verts des communes sur des solutions de réduction des déchets verts, en partenariat avec France Nature Environnement.
- Sensibilisation des habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire à la faveur d'évènements, organisés en partenariat avec les associations du territoire, et à l'occasion des défis zéro déchet, organisés par Zéro Waste Marseille pour le compte de la Métropole, auprès de 300 familles volontaires sur cette période.

Ces actions seront complétées par un accompagnement des communes, en partenariat avec le projet alimentaire territorial, pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective scolaire.

2) Pour la collecte séparée :

La collecte des déchets alimentaires fait l'objet d'une expérimentation sur Marseille, depuis avril 2021, auprès de 703 foyers, avec une collecte en bacs individuels et points de regroupement.

Cette expérimentation a permis d'analyser les points de vigilance et opportunité pour ce type de dispositif mais également d'estimer le ratio de captation des déchets alimentaires, produit exclusivement par les particuliers, à environ 17 kg/hab desservi/an (en tenant compte d'un taux de participation identique à celui de la collecte sélective).

A partir de ces enseignements et des échanges avec des collectivités ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets, les actions suivantes seront menées :

- Mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets par apport volontaire dans les centres-villes et les zones urbaines denses des communes du territoire métropolitain, ainsi que dans les résidences volontaires équipées d'un local poubelle et ne disposant pas d'espaces verts (après étude de faisabilité technique).

Pour cela, il est prévu de déployer environ 2 600 abri-bacs (sans contrôle d'accès, équipés de bacs de 240 litres) et 157 000 bioseaux aux habitants desservis par cette collecte.

- Mobilisation d'environ trois agents par an à plein temps pour assurer le pilotage du projet et la distribution des bioseaux, ainsi que la sensibilisation des habitants à la mise en place de cette nouvelle collecte.
- Collecte des déchets avec en parallèle une optimisation de la collecte des OMR dans le but de rééquilibrer les fréquences de collecte de chaque flux
- Traitement des biodéchets externalisé au moyen d'un marché de prestation de services assurant le transfert et le traitement par valorisation des biodéchets avec la perspective, à plus long terme, de mener des actions sur les centres de transferts métropolitain pour leur permettre de recevoir les biodéchets en provenance de l'ensemble du territoire.

Le planning prévisionnel de déploiement de ces actions est présenté ci-après :

Années	2024				2025				2026			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Phase 1	Marseille 9 ^{ème} au 16 ^{ème} arrondissement											
Phase 2			Marseille 1 ^{er} au 8 ^{ème}									
Phase 3					Est de la Métropole							
Phase 4									Ouest et Centre de la Métropole			

3) Pour la sensibilisation des habitants à la collecte séparée :

Les différents retours d'expérience des collectivités ayant mis en œuvre la collecte séparée des biodéchets montrent que sans une sensibilisation/communication poussée, le changement de comportement des ménages n'est pas au rendez-vous et qu'en fine, le coût d'un service de collecte, tel qu'envisagé ci-dessus, sera dispendieux au regard du tonnage de biodéchets collectés qui lui, restera extrêmement bas.

Aussi, sur les conseils de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et en concertation avec la Direction de la Communication de la Métropole Aix-Marseille-Provence, un plan de communication conséquent est prévu.

En effet, la généralisation du tri à la source des biodéchets est une opportunité de communication sur l'intérêt de la prévention et du tri, et donc devrait permettre de redynamiser les performances globales de recyclage, et d'inciter les ménages à adopter des comportements éco-citoyens.

Pour cela, la campagne de communication sera structurée en plusieurs phases :

- Une communication continue sur les solutions de gestion de proximité des biodéchets avec la poursuite des temps forts sur la réduction des déchets (compostage, broyage, gaspillage alimentaires, ...), habituellement organisés au printemps (avril) et à l'automne (octobre), tout en utilisant les outils de communication classiques (guides, kits, affiches, panneaux, ...).
- La phase de pré-lancement dite « Annoncer et Fédérer » qui permettra d'informer progressivement les relais des secteurs équipés tout au long des années du projet.
- La phase de lancement de la campagne, appelée « Expliquer et Encourager » avec une information de proximité des habitants sur les solutions proposées.
- La phase de suivi du projet, identifiée comme « Répéter et Ancrer », laquelle permettra de lever les freins des habitants et améliorer la compréhension des habitants.

Cette campagne sera complétée, tout au long du projet, par de la communication en continue sur les solutions de gestion de proximité des biodéchets avec la poursuite des temps forts sur la réduction des déchets (compostage, broyage, gaspillage alimentaires, ...), habituellement organisés au printemps (avril) et à l'automne (octobre), tout en utilisant les supports d'information classiques (guides, kits, affiches, panneaux, ...).

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 11 525 812 €HT décomposé comme indiqué ci-après :

- Gestion de proximité :

Le coût total de l'opération est estimé à 3 776 506 €HT, se répartissant comme suit :

- Investissement (acquisition équipement de compostage) : 2 342 077 € HT ;
- Fonctionnement (personnel et communication) : 1 434 429 € HT.

- Collecte séparée et plan de communication dédié :

Le coût total 7 749 307 € HT se décomposant comme suit :

- Investissement (acquisition d'équipements de pré-collecte et de collecte) : 3 695 990 € HT.
- Fonctionnement (personnel, communication et entretien BOM) : 4 053 317 € HT.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage dans une démarche ambitieuse nécessitant des investissements importants avec des co-financements à rechercher auprès de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe, en conséquence, de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Le montant des cofinancements attendus s'élève à 5 294 562 euros (en provenance de la Région, de l'Ademe, des recettes de la vente des composteurs, du programme de financement européen Life et de l'Etat - Fonds Vert soit environ 46 % du budget total.

La présente délibération vise à approuver la stratégie de la Métropole de gestion des biodéchets 2024-2026 présentée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et ses décrets d'application ;
- La délibération n° DEA 018-2836/17/CM du Conseil de Métropole du 19 octobre 2017 approuvant les axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets ;
- La délibération n° DEA 040-19/12/19 CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- La délibération n°TCM 044-9381/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 - Budget Annexe Collecte Traitement Déchets - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Acquisitions d'équipements nécessaires à la prévention et la réduction à la source des déchets";
- La délibération n°TCM 045-9382/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 relative à la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Acquisitions d'équipements nécessaires à la collecte sélective" ;
- La délibération n° TCM-026-14472/23CM - Approbation du programme relatif à la gestion de proximité des biodéchets des habitants du territoire de la Métropole - Approbation du règlement, de la charte et de la convention type relatifs à la mise à disposition de composteurs collectifs.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la réduction des déchets à la source est un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence notamment dans le contexte de saturation des exutoires de traitement des déchets et d'augmentation des coûts.
- Qu'il convient d'accompagner les ménages dans le tri des à la source des biodéchets sur l'ensemble des 92 communes du territoire métropolitain et de réorganiser l'offre de service faite à la population.
- Qu'il convient de procéder à la mise en œuvre d'un projet structurant métropolitain 2024-2026 pour le tri à la source des biodéchets.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la stratégie 2024-2026 de généralisation du tri à la source des biodéchets sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget annexe prévention et gestion des déchets 2023, en section de fonctionnement : sous politique R211 - nature : 611- Fonction : 7213.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Propreté,
prévention et valorisation des déchets

Roland MOUREN